

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 27 septembre 2022

**Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, PETIT René, BOUELLE Alain, BOUQUERET Maryline, DESHAYES Nicolas, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, VAILLANT Catherine, WACHEUX

**Pouvoirs** : LEMONNIER Mélie donne pouvoir à BOUELLE Alain

COULETTE Lucie donne pouvoir à DECHOZ Pierre

SERY Marie donne pouvoir à LOUNES Arlette

**Absent excusé**: WALLECAN Philippe

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire

Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : Cécilia WACHEUX

## **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2022**

### **1- Reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes vers leur EPCI**

La loi de finances 2022 rend obligatoire le reversement partiel ou total du produit de la taxe d'aménagement des communes à l'intercommunalité dont elles sont membres.

Pour rappel, la taxe d'aménagement est attachée aux nouvelles constructions et permet le financement des équipements publics (réseaux et voiries).

Les modalités de ce reversement doivent être fixées, par délibérations concordantes, entre les communes et intercommunalité au plus tard le 31 décembre 2022.

Compte tenu des compétences exercées par la CDCLA en matière de voirie, il est proposé les modalités de versement suivantes :

- ***Reversement total de la TA sur les projets portés et financés exclusivement par la CDCLA (maison de santé, zone d'activité...)***
- ***Pour tout autre projet d'aménagement ou de construction, reversement de 10% des recettes issues de la TA perçue par les communes.***

Le reversement du produit de la TA s'effectuera pour la 1<sup>ère</sup> année en 2023, sur la base des recettes perçues par les communes en 2022 et sera détaillé par une convention.

### **2- Provision pour dépréciation des créances douteuses**

La constitution de provisions comptables est une dépenses obligatoire précisée dans l'article R2321.1 du CGCT. Cette provision s'inscrit au chapitre 042 article 6817 du budget principal.

Elle correspond à 15% des créances non recouvrées soit 30€ (200€ de frais de dossier avec le Crédit Agricole)

### **3- Création de la fonction de correspondant Incendie et Secours (Décret du 29 juillet 2022)**

Ce décret fait obligation aux communes de créer la fonction de correspondant Incendie et Secours.

Ce correspondant est obligatoirement un adjoint ou un conseiller municipal. Il doit être nommé au plus tard le 31 octobre 2022.

Monsieur Nicolas DESHAYES propose sa candidature.

Elle est retenue par le conseil.

Un arrêté de désignation légalisera sa nomination.

### **4. Vente du logement situé au 11, rue Alphonse Petit par la SILOGE**

Par courrier en date du 18 juillet 2022, la SILOGE informe la commune qu'elle met en vente le pavillon situé au 11, rue Alphonse Petit au lieu-dit lotissement communal.

La commune a un avis consultatif, le délai de deux mois est achevé.

### **5. Procédure de recrutement d'un employé communal**

Un bref résumé des démarches entreprises est livré au Conseil municipal par Madame Cécilia WACHEUX et Monsieur Alain BOUELLE.

Plusieurs CV ont été étudiés, un entretien a eu lieu. Sans résultat. La commission souhaite prendre son temps. Un contrat de 1 mois a été conclu pour répondre aux besoins urgents.

### **6. Travaux au cimetière – réfection du mur de clôture**

Données financières de l'opération :

MONTANT DE LA DEPENSE ELIGIBLE	16 145
TAUX DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE	25%

TAUX DE LA SUBVENTION ETAT DETR	40%
MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENT	4 036
MONTANT DE LA SUBVENTION ETAT DETR	6 458

Le conseil autorise la validation du devis présenté par l'entreprise LANGLOIS

### **7. Plan de protection de l'atmosphère**

En application de l'article L 222-4 du code de l'environnement, un projet de nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) a été établi. Ce plan est disponible sur le site internet de la DREAL

### **8. Travaux à l'école**

Les revêtements de sol de la classe maternelle 1 et du préau couvert sont à remplacer. Des entreprises ont été consultées et des devis sollicités.

Dans le même temps et dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, la commune souhaite préparer un dossier ECOLE concernant :

- 1- Le remplacement des huisseries du préau couvert
- 2- L'isolation du plafond du préau couvert et des deux skydômes
- 3- Le remplacement de tous les points lumineux par des éclairages LED

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de l'état et du département.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Compte rendu des commissions :

**CYCLE DE L'EAU** : transfert de la taxe GEMAPI du budget communal vers la taxe foncière – fiscalisation

### **ECONOMIE** :

#### **Stratégie du développement économique**

1<sup>er</sup> axe :

- Valoriser la production de proximité
- Encourager de nouveaux modes de production
- Favoriser les activités artisanales

2<sup>ème</sup> axe :

- renforcer l'activité du territoire
- maintenir la dynamique touristique
- accompagner les services de proximité et de commerces

#### **Programme LEADER**

- Coopération CDCLA/CC Vexin Normand/SNA

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE** : le PLUi

Le cadre règlementaire : les 5 étapes du PLUi

- 1- Le diagnostic : photographie du territoire avec ses atouts et ses contraintes
- 2- Le PADD- projet d'aménagement et de développement durable orientations retenues par les élus pour le développement futur du territoire
- 3- Le règlement : il traduit les orientations du PADD
- 4- L'enquête publique : avis de l'état, du département, de la région, des chambres consulaires et de la population
- 5- Validation du PLUi

La commission urbanisme de la commune assurera le suivi du dossier. Le binôme qui représentera la commune est Pierre DECHOZ et Cécilia WACHEUX, il assistera aux réunions et relayera les informations à la démarche du PLUi.

### **COMMISSION Petite Enfance / Enfance / Jeunesse**

Lancement et élaboration d'un Projet Educatif Social Local (PESL) avec la CAF.

### **COMMISSION Tourisme et Culture**

- 1- Convention de partenariat « Les plus beaux villages de France » : Lyons la Forêt
- 2- Stratégie de développement touristique : Lancement de l'étude et plan de financement
- 3- Saison culturelle : Compagnie en résidence, ateliers dans les écoles et collèges, fête de la radio (Fréquence Andelle)

La rentrée scolaire s'est déroulée de façon très satisfaisante.

La fête communale a connu un succès très mitigé.

Réussite des cérémonies de remise des récompenses des maisons fleuries et des diplômés du travail.

Séance levée à 20h30